

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 59
Séance du mercredi 03 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 03 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents : 13
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :
		Absents : 06

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence.

Membres représentés :

Membres absents : BONY Sarah, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange, LUCIANI Jean-Emmanuel, LUIGGI Laure, PANTALACCI BANCE Antoinette, VENTURINI Dominique

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Date d'exécution : 04 décembre 2025

Date d'affichage : 04 décembre 2025

OBJET : DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 2025 - 02

Le président indique au conseil qu'une nouvelle délibération budgétaire modificative est rendue nécessaire afin de modifier les autorisations budgétaires initialement votées pour 2025 au chapitre 012 et au chapitre 014.

Il précise qu'au chapitre 012 – Charges de personnels et frais assimilés – du budget primitif pour l'exercice 2025, doté à hauteur de 1 555 906, 00 €, doit être portée une dépense supplémentaire de 25. 000 €.

Cette dépense correspond à des charges nouvelles résultant d'une part de la nécessité d'assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires indisponibles afin de maintenir la continuité des fonctions supports de la commune et d'autre part, du repositionnement d'un agent de la commune.

Au chapitre 014, doit être portée une dépense de 4.460 € correspondant à un prélèvement effectué au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le FPIC, mis en place en 2012, constitue un mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le président précise que l'équilibre budgétaire est réalisé par une opération d'ordre entre les chapitres 023 (Dépenses de fonctionnement) et 021 (Recettes d'investissement), respectivement réduits de 29.460,00 € et par un prélèvement à l'opération opération 20243 (Compte 2113) qui avait été provisionnée à hauteur de 60.000 €.

Les modifications ci-dessus font l'objet de la délibération budgétaire modificative N° 2025 - 02 présentée ci-dessous qui est proposée au vote du conseil municipal.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Compte 64111	18 000,00	Compte 2113 opération 20243	-29 460,00
Compte 64131	7 000,00		
Compte 7392221	4 460,00		
Compte 023	-29 460,00		
Total	0,00	Total	-29 460,00
Recettes		Recettes	
		Compte 021	-29 460,00
Total	0,00	Total	-29 460,00

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du président à l'unanimité des membres présents et adopte la délibération budgétaire modificative N° 2025 – 02.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Compte 64111	18 000,00	Compte 2113 opération 20243	-29 460,00
Compte 64131	7 000,00		
Compte 7392221	4 460,00		
Compte 023	-29 460,00		
Total	0,00	Total	-29 460,00
Recettes		Recettes	
		Compte 021	-29 460,00
Total	0,00	Total	-29 460,00

Délibération n° 2025 – 59 : Délibération budgétaire modificative n° 2025 - 02

NOM & PRÉNOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI Jean-Claude Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI Jeanne 1ère adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI Dominique 2ème adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI Laurence 3ème adjoint Pouvoir à Célia RICCIARDI	X				
GIULY Martin 4ème adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ Celia 5ème adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET Patrick Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE Marie-Laure Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS Maria-Antonieta Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BALDOVINI Antony Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY Sarah Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI Dominique Conseiller municipal Pouvoir à					
PERGOLA Marie-Ange Conseillère municipale Pouvoir à J.F. BONIFACI					Jean-François BONIFACI
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à					
BONIFACI Jean-François Conseiller municipal Pouvoir à	d				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BANCE Antoinette Conseillère municipale Pouvoir à					
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

